

## COMITE SYNDICAL

Réunion du 30 juin 2025

---

### **2025-26 Présentation sur la modification de l'organigramme du syndicat mixte e-Collectivités au 1<sup>er</sup> juillet 2025**

---

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-sept heures, le Comité Syndical du syndicat mixte d'e-Collectivités régulièrement convoqué le 18 juin 2025, s'est réuni, au siège dudit Comité, sous la présidence de Monsieur Éric HERVOUET, Président.

**Nombre de délégué(s) syndicaux en exercice : 19 titulaires et 15 suppléants**

ÉTAIENT PRÉSENTS (10) :

Mme Corinne POTHIER.

M. Jean-Philippe CHARRIER, M. Jean-Luc GAUTRON, M. Manuel GUIBERT, M. Éric HERVOUET, M. Patrice PAGEAUD, M. Guy PLISSONNEAU, M. Thierry RICARDEAU, M. Yann THOMAS, M. Patrick VILLALON.

POUVOIRS (4) :

M. Sébastien VERDON donne pouvoir à M. Éric HERVOUET

M. Rémi PASCREAU donne pouvoir à M. Yann THOMAS

Mme Denise RENAUD donne pouvoir à M. Jean-Luc GAUTRON

M. Alain CAREIL donne pouvoir à M. Guy PLISSONNEAU

**Votants : 14**

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS (14):

Mme Cécile BARREAU, Mme Isabelle MOINET, Mme Nadia RABREAU, Mme Denise RENAUD.

M. Guillaume ARNAUD, M. Alain CAREIL, M. Dominique DURAND, M. Franck GAUTHIER, M.

Judicaël LAMY, M. Rémi PASCREAU, M. Jean-François PEROCHEAU, M. Xavier SARRY, M. Yannick SOULARD, M. Sébastien VERDON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Yann THOMAS.

ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

Madame JOLIVET-CHARBONNEAU A., Directrice Générale d'e-Collectivités,

Monsieur LE RAY O., Responsable du pôle ressources et relation adhérents d'e-Collectivités.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

# 2025-26 Présentation sur la modification de l'organisation mixte e-Collectivités au 1<sup>er</sup> juillet 2025

Monsieur le Président expose :

Le syndicat mixte « e-Collectivités », opérateur public de services numériques, dont l'objectif est de développer l'e-Administration et d'accompagner la transformation numérique des collectivités territoriales des Pays de la Loire a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Son organisation a progressivement évolué, notamment pour intégrer son positionnement régional en 2020, faire face à la croissance du nombre d'adhérents et répondre à l'élargissement de son offre de services.

## Pourquoi ajuster notre organisation ?

Après plusieurs départs et réorganisations, le besoin se fait sentir de retrouver de la lisibilité, de clarifier les rôles et de renforcer la coordination entre équipes, dans un cadre structurant et plus stable.

Plusieurs constats convergent :

- Une **feuille de route numérique** bien définie, encadre désormais les priorités du syndicat envers les adhérents et nécessite un pilotage renforcé ;
- Le **plan OREE 2025** vise à structurer et harmoniser les processus internes, et appelle une organisation plus transversale et méthodique ;
- Les fonctions numériques mobilisent une part croissante des moyens humains et sont aujourd'hui éclatées entre plusieurs entités, avec des chevauchements de responsabilités et des tensions de charge.
- Enfin, dans un contexte de **recentrage budgétaire**, marqué notamment par la **fin du soutien financier de la Région**, le syndicat doit **adapter son organisation pour maintenir un niveau de service constant tout en maîtrisant ses ressources**.

L'objectif est de renforcer l'efficacité, la réactivité et la cohérence de l'action du syndicat tout en facilitant l'accompagnement des collectivités adhérentes.

Aussi, il est proposé la création **d'un Centre de services numériques et d'une Cellule méthodes, projets, accompagnement**.

## Création d'un Centre de services numériques

Ce centre de services numériques regroupera les missions numériques d'e-Collectivités (support et production) aujourd'hui réparties entre les pôles logiciels métiers, e-Administration et l'unité technique. Il s'agit de mutualiser les expertises, de sortir d'une organisation en silos et de recentrer le pilotage opérationnel autour d'une gouvernance unifiée.

Ce centre constituera un point d'entrée unique pour les collectivités sur les sujets numériques, renforçant la clarté des rôles et des interlocuteurs. Il permettra aussi de mieux mobiliser les compétences internes selon les priorités, d'assurer une continuité de service plus fluide et de faciliter la montée en charge de l'activité liée aux déploiements des projets de la feuille de route numérique.

Il offrira :

- Une coordination renforcée des actions numériques grâce à une vision transversale et à des circuits de décision simplifiés ;
- Un pilotage opérationnel consolidé, avec une ligne hiérarchique claire permettant une meilleure répartition des responsabilités, déjà assuré par la DGA depuis le départ de la responsable de pôle Logiciels métiers,
- Une lisibilité accrue, tant pour les agents (meilleure identification des périmètres) que pour les collectivités (interlocuteurs désignés par type de besoin).

Composition : Ce Centre regroupera le support e-Administration et logiciel technique qui a en charge les infrastructures et réseaux, la cybersécurité, le développement, la maintenance des sites et de la GRU.

Cette évolution entrainera la suppression des pôles logiciels métiers et e-Administration, au profit d'un regroupement cohérent sous l'autorité d'un responsable du Centre de services numériques.

### Création d'une Cellule méthode, projets, accompagnement

Rattachée directement à la direction générale, cette cellule transversale visera à structurer les modes de fonctionnement internes et à soutenir les collectivités adhérentes dans la conduite des projets numériques.

En interne, elle jouera un rôle clé dans la mise en œuvre du Plan OREE 2025, à travers la formalisation des méthodes de travail, l'appropriation par tous d'outils partagés (GED, Odo, indicateurs de pilotage) et la production de référentiels (procédures, modèles, guides). Elle favorisera ainsi une culture commune de la qualité, de la traçabilité et de l'efficacité.

Vis-à-vis des adhérents, La cellule assurera le pilotage opérationnel des projets inscrits à la feuille de route numérique, en coordonnant les ressources internes mobilisées pour leur réalisation, en lien étroit avec les responsables de pôles. Elle veillera à la tenue des engagements pris par le syndicat, notamment au respect des délais fixés par le comité syndical.

Par ailleurs, elle interviendra en appui direct des collectivités adhérentes sur les projets complexes : parcours d'accompagnement de la GED, accompagnement au déploiement de la GRU, accompagnement à la cybersécurité, numérique responsable... Elle permettra un suivi plus fin, une meilleure anticipation des risques, un accompagnement personnalisé des collectivités et favorisera l'harmonisation des pratiques dans la méthode d'accompagnement, contribuant ainsi à renforcer l'image professionnelle et structurée du syndicat auprès de ses adhérents.

Ses principales missions :

- Formalisation des procédures internes et appui à la structuration via Odo et la GED,
- Gestion documentaire et contribution à la production de livrables structurants : fiches pratiques, modèles, guides, etc. pour les agents et les adhérents ;
- Appui au pilotage des projets de la feuille de route numérique : soutien à la mise en œuvre, suivi méthodologique, animation collective autour des projets prioritaires ;
- Accompagnement personnalisé des collectivités, notamment sur les outils et usages complexes (GED, GRU, cybersécurité, numérique responsable, etc.)

Composition : La cellule sera animée par un Responsable rattaché à la direction générale. Elle comprendra également un conseiller en cybersécurité / DPO mutualisé (mobilisé à 50 % sur ces missions) ainsi qu'un chargé de projet. D'autres ressources pourront être mobilisées de manière ponctuelle selon les projets.

Effets attendus :

Cette cellule contribuera à un pilotage renforcé des projets numériques, à une harmonisation des pratiques internes et à un accompagnement plus ciblé des collectivités. Elle facilitera également une répartition plus lisible des rôles et un redéploiement adapté des ressources, notamment au sein de l'équipe des techniciens e-Administration.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le

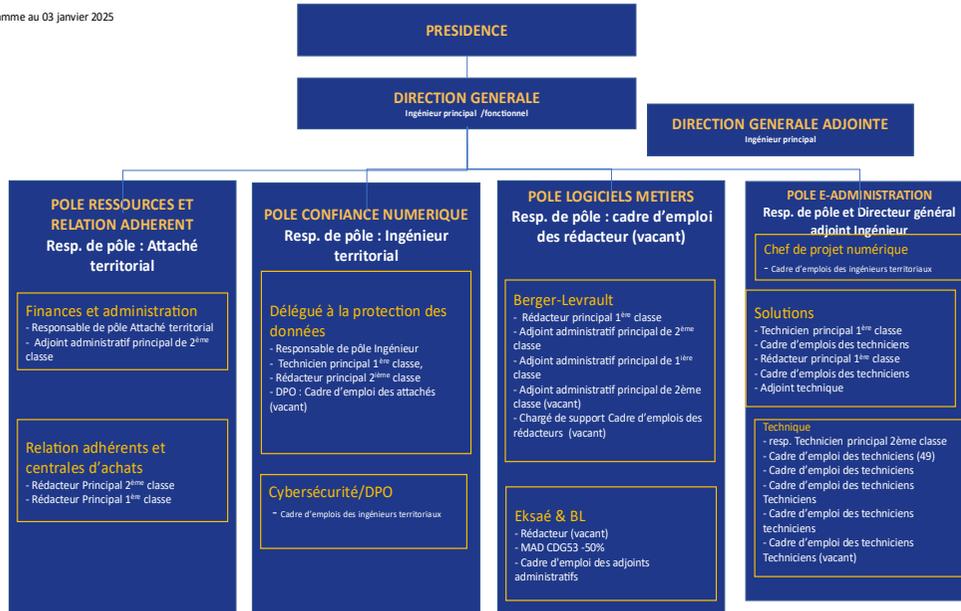


ID : 085-200043115-20250630-D2025\_026-DE

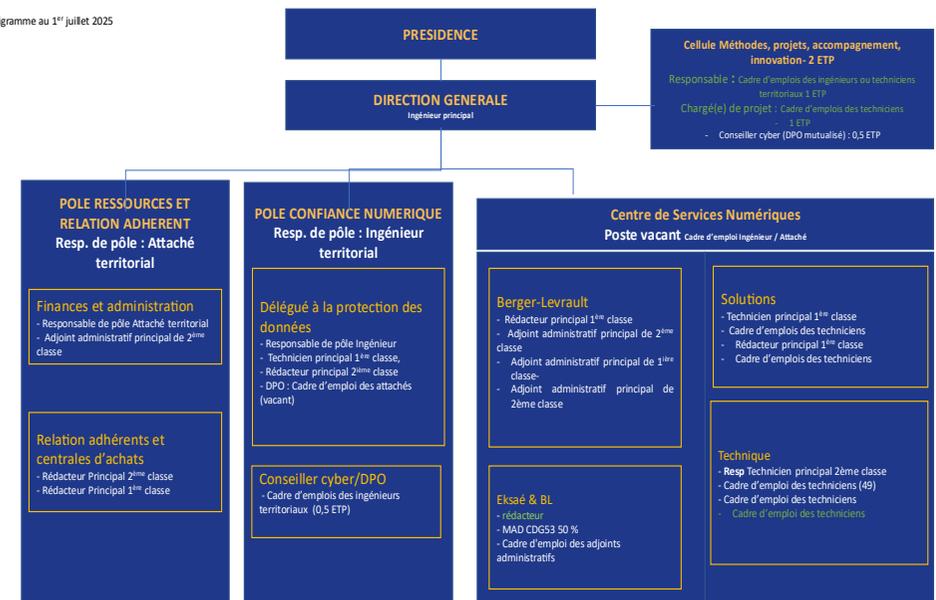
## Ancien organigramme

## Nouvel organigramme

Organigramme au 03 janvier 2025



Organigramme au 1<sup>er</sup> juillet 2025



## Changement dénomination technicien e-Administration

Les agents assurant actuellement le support des outils de dématérialisation (portail Pléiade, parapheur électronique, certificats de signature, etc.) sont désignés sous l'intitulé de « technicien e-Administration ». Cette appellation, héritée d'une organisation antérieure, ne reflète ni la nature actuelle des missions exercées, ni le niveau de technicité attendu dans l'exploitation et l'intégration des solutions applicatives.

Leurs activités relèvent en réalité du rôle de référent applicatif, impliquant la configuration, le déploiement, le support fonctionnel, la formation des utilisateurs, le suivi des évolutions techniques et la coordination avec les éditeurs. Ce positionnement s'apparente davantage à un intégrateur d'applications, posture qui suppose de l'autonomie, une capacité d'analyse métier et une relation de proximité avec les collectivités adhérentes.

Par ailleurs, le terme « technicien e-Administration » est peu explicite pour les collectivités comme pour les candidats. Il ne met pas en valeur les compétences attendues ni la finalité du poste. Cette imprécision a un impact direct sur l'attractivité des recrutements : aucune candidature n'a été enregistrée depuis la publication de l'offre sous cette dénomination.

Afin de professionnaliser ces fonctions, de mieux reconnaître les compétences exercées, de clarifier le positionnement du poste et de favoriser le recrutement, il est proposé de remplacer l'intitulé actuel par celui de « Référent d'applications dématérialisation ».

Ce changement de dénomination ne modifie pas le grade ni la rémunération, mais constitue une mesure d'ajustement cohérente avec l'évolution des missions et avec la structuration des équipes du futur Centre de services numériques

Ainsi, il est proposé une modification de l'organigramme avec :

1. Création d'un Centre de services numériques,
2. Création d'une Cellule méthode, projets, accompagnement,
3. Suppression des pôles logiciels métiers et e-Administration.
4. Modifier le libellé technicien e-Administration en « référent d'applications dématérialisation »

Vu l'avis du Comité Social Territorial lors de sa réunion du 23 juin 2025,

Le Comité syndical après en avoir délibéré, approuve la nouvelle organisation du syndicat mixte e-Collectivités telle que présentée ci-dessus.

### **ADOPTÉ à l'unanimité des voix exprimées :**

Date du vote : 30/06/2025

Votants : 14

Voix totales : 14

Voix exprimées : 10

Non Votés : 4

1 – Pour : 10 Voix

2 – Contre : 0 Voix

3 – Abstention : 0 Voix

4 - Ne prend pas part au vote : 0 Voix

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le

ID : 085-200043115-20250630-D2025\_026-DE



Fait et délibéré au siège du Comité Syndical,  
Les jours, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,  
La Roche-sur-Yon

Le Président, Éric HERVOUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Transmis au Représentant de l'Etat .

# Rapport des délibérations

Président : M. Éric HERVOUET

Secrétaire : M. Yann THOMAS (1<sup>er</sup> Vice-Président)

Comité syndical – 30/06/2025

## 2025-26 Présentation sur la modification de l'organigramme du syndicat mixte e-Collectivités au 1er juillet 2025

Unanimité

Date du vote : **30/06/2025**

Mode de scrutin : **Public**

Votants : **14**

Voix totales : **14**

Voix Exprimées : **10**

Non votés : **4**

Taux d'abstention : **0,0%**

Majorité simple des voix exprimées

Pour	10 Voix	100,0%
(COLLEGE DES COMMUNES) Charrier Jean-Philippe		1 voix
(COLLEGE DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS LOCAUX) Gautron Jean-Luc		1 voix
(COLLEGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX) Guibert Manuel		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) Hervouet Éric		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) Pothier Corinne		1 voix
(COLLEGE DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS LOCAUX) Renaud Denise par procuration à Gautron Jean-Luc		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) Richardeau Thierry		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES) Thomas Yann		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) Verdon Sébastien par procuration à Hervouet Éric		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) Villalon Patrick		1 voix
Non votants	4 Voix	
(COLLEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES) Plissonneau Guy		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES) Careil Alain par procuration à Plissonneau Guy		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES) Rémi Pascreau par procuration à Thomas Yann		1 voix
(COLLEGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX) Pageaud Patrice		1 voix